

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION, À UN COLLOQUE OU À UN CONGRÈS

Paragraphe 22 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : juillet-août-septembre 2015

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date de la formation	Lieu	Coût de l'inscription par personne
Coaching en animation donné par Renée Hudon et Valérie Auger-Hudon de la firme Renée Hudon, Parole publique. Cette formation a pour but d'acquérir de meilleures aptitudes pour la présidence des séances publiques tenues par les commissions d'enquêtes du BAPE	Bureau de direction	1	2015-07-09	Hôtel Château Laurier 1220, Place George-V Ouest Québec (Québec) G1R 5B8	875,00 \$
Programme d'information et de préparation à la retraite (CARRA)	Direction des communications	1	2015-09-24 2015-09-25	Centre Louis-Jolliet 1201, rue de la Pointe-aux-Lièvres Québec (Québec) G1L 4M1	250,00 \$
Mise en œuvre des plans de conservation des milieux naturels par la municipalité	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	2	2015-09-25	Association des biologistes du Québec - Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry Québec (Québec) G1R 2T9	215,00 \$ ¹

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.

¹ Le coût de l'inscription est de 190 \$ pour les membres et de 240 \$ pour les non-membres. Coût moyen de 215 \$.